



Loyer impayé suite a covid

Par franck674

le 22.09.2023

Bonjour, a toute l'équipe qui fait un travail remarquable depuis des années.

En 2019, nous avons signé un bail pour un établissement de nuit,

faisant toute confiance au propriétaire, le covid est arrivé, nous avons déposé le bilan, ce ne fut pas notre surprise de constater que l'ancien propriétaire nous a fait signer et a ajouté une ligne sur le bail qui nous mettait "caution solidaire"

J'ai été gérant de société pendant plus de 20 ans dans un autre domaine, jamais je n'aurais signé un tel document!

Malgré cela, et malgré un jugement en ma faveur, un huissier a opéré une saisie de 18000€ sur mon compte!

Peut-on faire quelque chose?

Merci de votre sollicitude

je suis perdu

très cordialement

Franck xxxxx anonymisation

Par Nihilscio

Bonjour,

L'huissier ne pouvait pas saisir sans titre exécutoire. Le jugement était vraisemblablement moins favorable pour vous qu'il vous paraissait. Il faudrait en connaître les termes.

Par franck674

Bonjour,

Dans l'idéal, donnez-moi des coordonnées pour vous envoyer le jugement qui nous est entièrement favorable, le propriétaire est débouté de tout.

Très cordialement

Franck

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez anonymiser le jugement (noms, adresses...) et le partager sur le forum en utilisant un site de partage de documents.

Par franck674

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BETHUNE

ordonnance de référé

du 25 mai 2022

SARL DROUET MARIE CLAUDE

ANDRE QUILLOT demeurant La sanoje-12 avenue de la condamne-62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE

je n'arrive pas à ajouter le jugement complet

vous n'avez pas le droit de me donner une adresse mail?

cdlt

Par franck674

N° RG 22/00031

N° Portalis DBZ2-W-B7G-HLA3